

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 15 décembre 2021 à 16 h 15 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

Sont présents : M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, mairesse  
M. Éric Roberge, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M. Éric Senécal, conseiller siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Sylvie Brouillette Éthier, conseillère siège numéro 4  
M. Michel Boucher, conseiller siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Diane Moody, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 16 h 15 par Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2021-12-204 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diane Moody appuyée par Éric Roberge et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Nomination de Marie-Josée Jean à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Trois-Rives**

2021-12-205 Considérant que Nicole Léveillé a annoncé officiellement qu'elle quittera son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de Trois-Rives le 31 décembre 2021;

Considérant que Marie-Josée Jean occupe le poste d'adjointe administrative depuis le 15 juin 2020;

Considérant qu'elle a bien assimilé la formation dispensée par Monique Bernier, secrétaire-trésorière adjointe, quant aux applications de PG Solutions :

Considérant qu'elle a su bien exécuter les travaux qui lui ont été confiés tout au long de cette période et a suivi et réussi les formations en ligne suivantes dispensées par l'Association des Directeurs municipaux du Québec :

- Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public;
- Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques;
- Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière;

ainsi que le Webinaire : Réussir les séances du conseil.

Considérant l'intérêt manifeste de Marie-Josée Jean pour la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

En conséquence, il est proposé Michel Boucher appuyé par Éric Senécal et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives nomme Marie-Josée Jean à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Trois-Rives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux conditions suivantes :

- Porter son taux horaire à 34,97 \$ pour l'année 2022 basé sur une moyenne de 33 heures par semaine;
- Lui accorder 4 semaines de vacances et 7 jours ouvrables pour absence personnelle ou maladie;
- Lui accorder trois jours de congé pour la fête de Noël et trois jours pour le Jour de l'An;
- De contribuer pour 6,785 % de son salaire brut dans un régime épargne retraite.

#### 2021-12-206 **Nomination de Sylvie Beaulieu à titre de secrétaire-trésorière adjointe**

Considérant que Monique Bernier a annoncé officiellement qu'elle quittera son poste de secrétaire-trésorière adjointe de Trois-Rives le 31 décembre 2021;

Considérant que Sylvie Beaulieu occupe le poste d'adjointe administrative depuis le 15 mars 2021;

Considérant qu'elle a bien assimilé la formation dispensée par Monique Bernier, secrétaire-trésorière adjointe, quant aux applications suivantes de PG Solutions :

- Comptes fournisseurs et réclamations de taxes;
- Grand-livre, budget et états financiers;
- Taxation, perception et Comptes clients;
- Télétransmission – MAPAQ;

Considérant sa rapide compréhension des directives données par le personnel en place et son savoir-faire dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées;

En conséquence, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu:

De nommer Sylvie Beaulieu à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Trois-Rives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Il est également résolu :

- D'augmenter de 4 %, son taux horaire pour l'année 2022;
- De garder à 32 le nombre d'heures allouées hebdomadairement, en moyenne, pour cette tâche, incluant trois semaines de vacances et 5 jours ouvrables pour absence personnelle ou maladie;
- De contribuer pour 6,785 % de son salaire brut dans un régime épargne retraite.
- De lui accorder trois jours de congé pour la fête de Noël et trois jours pour le Jour de l'An.

2021-12-207 **Salaires et conditions de travail de Monique Bernier, technicienne en comptabilité pour l'année 2022**

Considérant la formation à finaliser en ce qui a trait à la comptabilité municipale ainsi que les jours de vacances de Monique Bernier à reporter en 2022;

En conséquence, il est proposé par Éric Senécal appuyé par Diane Moody et unanimement résolu:

- De garder à 24 le nombre d'heures allouées hebdomadairement, en moyenne, pour la tâche de formatrice tant que cela sera requis et de lui permettre de prendre ses journées de vacances 2021 reportés;
- D'inclure un nombre de semaines de vacances et de jours ouvrables pour absence personnelle ou maladie au prorata du nombre de jours travaillés, comme en 2021;
- D'augmenter de 2.5 %, son taux horaire pour l'année 2022;
- De contribuer pour 5 % de son salaire brut dans un régime épargne retraite;
- De lui accorder trois jours de congé pour le Jour de l'An.

2021-12-208 **Salaires et conditions de travail de Nicole Léveillé, adjointe administrative, pour l'année 2022**

Considérant les 27.5 jours de vacances de Nicole Léveillé à reporter en 2022;

Considérant qu'un soutien puisse être nécessaire dans les premières semaines de l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire-trésorière, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu:

- De lui permettre de prendre ses jours de vacances à reporter;
- D'allouer un nombre maximal de 8 heures hebdomadairement au soutien de Marie-Josée Jean;
- D'inclure des vacances et des jours ouvrables pour absence personnelle ou maladie au prorata du nombre de jours travaillés, comme en 2021;
- D'augmenter de 2.5% son taux horaire pour l'année 2022;
- De contribuer pour 6,785 % de son salaire brut dans un régime épargne retraite;
- De lui accorder trois jours de congé pour le Jour de l'An.

2021-12-209 **Fixation du taux d'intérêt et d'imposition d'une pénalité sur les comptes dus pour l'année 2022**

Il est proposé par Diane Moody, appuyée par Sylvie Brouillette Éthier et unanimement résolu, qu'il soit ajouté au montant des taxes qui demeure impayé à l'expiration du délai fixé dans la demande de paiement, et pour toute autre créance impayée :

- huit pour cent (8 %) d'intérêt par année conformément à l'article 981 du Code municipal.

Il est également résolu qu'il soit ajouté au montant des taxes municipales exigibles :

- cinq pour cent (5 %) de pénalité par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2021-12-210 **Taux horaire des journaliers en 2022**

Il est proposé par Sylvie Brouillette Éthier appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, de porter à 18 \$ le taux horaire des travailleurs journaliers qui seront à l'emploi de la municipalité de Trois-Rives en 2022.

Il est par ailleurs résolu que les employés qui fourniront leurs outils seront rémunérés au taux horaire de 25 \$.

2021-12-211 **Travaux de conciergerie pour l'année 2022**

Sur la proposition d'Éric Senécal, appuyée par Sylvie Brouillette Éthier il est unanimement résolu, d'accepter la soumission de Nancy Parisella au montant forfaitaire de 350 \$ par deux semaines, relative à l'exécution de travaux de

conciergerie à l'hôtel de ville et au bâtiment érigé près de la patinoire de Saint-Joseph-de-Mékinac.

2021-12-212 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition d'Éric Senécal, appuyée par Michel Boucher il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 15 décembre 2021 totalisant 41 931,40 \$, dont voici le détail :

Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation budget	1 168,07
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation budget	352,41
Éric Roberge	Rémunération et allocation budget	402,41
Éric Senécal	Rémunération et allocation budget	402,41
Sylvie Brouillette Éthier	Rémunération et allocation budget	402,41
Michel Boucher	Rémunération et allocation budget	402,41
Diane Moody	Rémunération et allocation budget	402,41
Monique Bernier et Caisse Pop.	Cotisation REER 2021 adjointe	2 163,00
Ass. du Lac-du-Missionnaire	Aide financière piste de ski de fond	150,00
ADN Communication	Alertes municipales novembre	31,00
Hydro-Québec	Éclairage public	508,76
Le Nouvelliste	Renouvellement annuel	199,99
Pitney Bowes	Location bail	138,66
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Municipalité de Lac-aux-Sables	Collecte d'ordures, entretien été et hiver des chemins	17 503,01
MRC Mékinac	Enfouissement ordures, écocentre, vidange boues de fosses septiques	6 284,25
Maison des Familles Mékinac	Aide financière pour Boîte à cadeaux	100,00
Déneigement YCK enr.	Balance 1er versement déneigement chemin du Lac-aux-Sleighs	4 599,00
Xérox Canada Ltée	Photocopies	80,49
Claude Trudel	Gardien écocentre novembre	43,54
Petite caisse	Tapis d'entrée, fournitures et cadeaux bénévoles bibliothèque	328,55
Service Cité Propre inc.	Collecte écocentre conteneurs 14 fois	5 633,74
Municipalité de Grandes-Piles	Services rendus inspecteur décembre	472,73
Club Fadoq	Dîner des élus- Journée d'étude	
Saint-Joseph-de-Mékinac	du budget le 15 décembre 2021	144,90

*Diane Moody donne AVIS DE MOTION qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier*

*2022, et présente le projet de règlement suivant qui est mis à la disposition du public :*

**Projet de règlement numéro 2022-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné par Diane Moody lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ....., appuyée par ..... et unanimement résolu qu'est adopté le règlement numéro 2022-01 et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

**SECTION I TAXES FONCIÈRES**

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,35 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe de 0,08 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble, pour le service de la Sûreté du Québec.

**SECTION II COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ARTICLE 2-1 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence permanente (180 \$ par logement).

ARTICLE 2-2 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (180 \$ par logement).

ARTICLE 2-3 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'un commerce.

ARTICLE 2-4 Qu'une compensation annuelle de 170 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (170 \$ par logement) située dans le secteur sud du lac du Missionnaire Nord.

### SECTION III TARIFICATIONS APPLICABLES À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2022

ARTICLE 3 Qu'une tarification, sous forme de compensation, est établie en fonction du volume des boues vidangées selon les taux suivants :

Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence permanente (vidange au 2 ans) :	105,00 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence saisonnière (vidange au 4 ans) :	52,50 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins (vidange annuelle):	210 \$
Tarif pour le volume excédant les premiers 880 gallons :	0,20 \$/gallon
	excédentaire par fosse
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte camionnette	385 \$
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte bateau	660 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une seconde visite, une urgence ou un déplacement inutile	100 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une modification de rendez-vous :	50 \$
Tarif relatif à l'annulation de rendez-vous après le 30 avril et vidange planifiée non exécutée	210 \$

### SECTION IV TARIFICATION APPLICABLE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SITUÉS SUR LE DOMAINE DE L'ÉTAT

ARTICLE 4-1 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs du lac Mékinac, du lac du Missionnaire et du lac aux Loutres, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-2 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'érablière située dans les secteurs du lac Mékinac et du lac du Missionnaire, qui n'est pas déjà propriétaire d'une résidence secondaire, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-3 Qu'une compensation annuelle de 340 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs des lacs Grosbois, Lemère et aux Sleighs, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-4 Qu'une compensation annuelle de 380 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans le secteur Sud du lac du Missionnaire Nord pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

## SECTION V CHIENS

ARTICLE 5 Le tarif annuel d'enregistrement d'un chien, stérilisé ou non, est fixé à 10 \$.

## SECTION VI RÈGLES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ARTICLE 6 Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1<sup>er</sup> versement: 30 mars: 40 %  
2<sup>e</sup> versement: 1<sup>er</sup> juillet: 30 %  
3<sup>e</sup> versement: 1<sup>er</sup> septembre: 30 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

## SECTION VII ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

### 2021-12-213 **Régime d'assurance collective des employés municipaux**

Sur la proposition de Diane Moody, appuyée par Éric Roberge il est unanimement résolu, que la municipalité de Trois-Rives maintienne en vigueur le régime d'assurance collective pour toutes les personnes salariées admissibles et y contribue dans une proportion de soixante-quinze pour cent (75 %) de la prime.



2021-12-214 **Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a pris connaissance de ce budget qui s'élève à 255 796 \$ pour le volet incendie, à 15 370 \$ pour les premiers répondants et à 7 000 \$ pour la protection civile;

En conséquence, il est proposé par Diane Moody, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2022 dressé par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

2021-12-215 **Adhésion 2022 au Service de transport adapté Mékinac**

Il est proposé par Sylvie Brouillette Éthier, appuyée par Diane Moody et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives :

- Mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2022;
- Adopte les prévisions budgétaires 2022 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac, au montant de 166 582 \$;
- Accepte de verser la cotisation de 1 368,94 \$ qui est attribuée à Trois-Rives.

2021-12-216 **Correspondance**

La lettre suivante a été portée à l'attention du Conseil savoir :

- De Monique Bernier qui informe le Conseil municipal qu'elle quittera le poste de secrétaire-trésorière adjointe le 31 décembre 2021, puisque l'heure de la retraite a sonné depuis quelque temps.

Elle signale que du temps et des jours de vacances seraient à reporter en 2022 et qu'elle pourra apporter son aide au besoin. Un relevé du temps accumulé sera remis d'ici la fin d'année.

En terminant, elle souligne que cet emploi a été très gratifiant et remercie le conseil municipal de lui avoir fait confiance pendant ces 23 années et spécialement monsieur Lucien Mongrain, ex maire et madame Nicole Léveillé, directrice générale, qui lui ont procuré un climat de travail agréable.

Atteste de ce dépôt proposé par Michel Boucher appuyé par Éric Roberge

2021-12-217 **Clôture de l'assemblée**

Sur la proposition de Diane Moody appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu d'autoriser la levée de l'assemblée.